Département de la Vendée - Commune de Aubigny- Les Clouzeaux

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze juillet à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Aubigny, sous la présidence de Monsieur Jany Guéret, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juillet 2018.

Présents : J. Guéret, C. Laville, J. Gouraud, M. Grellier, P. Roblin, A. Launay, J. Commeau, C. Barré, J.-P. Barrientos, C. Beauchêne, M. Vialard, C. Augizeau, A. Mandin, M. Loué, S. Simonin, A. Hobbé, C. Multrier, Y. Senténéro, J.-L. Coutable, F. Pondevie, P. Texier, L. Bruillot, P. Martin, L. Chéné, P. Artaud, P. Touzé, G. Prouteau.

Absents : J. Péroys (pouvoir à J. Gouraud), P. Jacq (pouvoir à J. Commeau), D. Barreau (pouvoir à C. Augizeau), Y. Tessier, C. Andriot, A. Simonin, A. Deschamps (pouvoir à J. Guéret), V. Aumon, C. Villemagne, F. Douessin, F. Guilloteau (pouvoir à J.-P. Barrientos), A. Dupont, C. Brochard, C. Brun, L. Jézéquel (pouvoir à Y. Senténéro), M. Verdon (pouvoir à P. Touzé), E. Sebbak (pouvoir à G. Prouteau), P. Grolleau.

Secrétaire de séance : A. Launay.

Les procès-verbaux des Conseils municipaux des 23 mai et 6 juin 2018 sont approuvés.

Monsieur le Maire revient sur **le Festival Les Arts de la Rue et la fête populaire** qui ont eu lieu aux Clouzeaux les 6 et 7 juillet dernier. L'édition 2018 est une vraie réussite par la qualité des spectacles, la séance de cinéma de plein air et la fréquentation du festival, malgré la concurrence d'autres évènements. Le feu d'artifice a été apprécié. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des acteurs de ce week-end ; remerciements appuyés également au service technique.

Le Tour de France est passé à Aubigny le 8 juillet : véritable succès populaire ; les deux bars étaient en activité. Un groupe des personnes âgées de l'EHPAD était installé à l'arrêt de bus Route de Nieul. Six Monumentoiles ont été installées à différents endroits ; elles sont exposées tout l'été, et un document de présentation a été réalisé pour les visiteurs. Monsieur le Maire remercie à nouveau le service technique.

Le Collège Stéphane Piobetta risque la fermeture d'une classe de sixième, passant de 6 classes à 5 classes, à la rentrée prochaine. Une rencontre est prévue dans les bureaux de la Directrice Départementale de l'Education Nationale, avec les représentants des enseignants, des parents d'élèves. Monsieur le Maire a invité les Maires du sceteur à visiter le collège.

Le Conseil Communautaire de **La Roche-sur-Yon Agglomération** a traité différents dossiers :

- L'intérêt communautaire pour les commerces ; différents temps forts sont programmés : l'Innovation Week du 5 au 11 octobre, le printemps des cadeaux, la journée du commerce communautaire, Préférence commerces, la semaine de l'artisanat ; une stratégie de valorisation des commerces va être mise en œuvre (signalétique...), tout comme l'observatoire du commerce et de l'artisanat.
- Modification des statuts : sur la compétence « eau » et la compétence « Centre Beautour » (la Région se retire, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite développer de nouvelles activités) ; le Conseil municipal sera invité à délibérer sur ce point en septembre prochain.
- Scène de Musiques Actuelles (SMAC) de La Roche-sur-Yon : la maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet d'architectes Chloé Bodart (Bordeaux) ; estimation du projet : 4,5 millions d'euros ; localisation : boulevard Leclerc.
- Contournements de La Roche-sur-Yon : La Roche-sur-Yon Agglomération finance à hauteur de 30%
  - ✓ Contournement Nord : estimation passée de 25 à 29 millions d'euros ; livraison : 2023 ;
  - ✓ Contournement Sud (tronçon sur Les Clouzeaux) : 14 millions d'euros ; livraison : 2025.
- Clic et Maïa sont repris par le Département, au sein des maisons départementales de service aux familles ; La Roche-sur-Yon Agglomération conserve les actions de prévention pour les personnes âgées (espace de prévention Entour'âge) avec 4 agents.

- PCAET (plan climat air énergie territorial) : Mme Anne Aubin-Sicard supervise ce plan, qui est une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants (loi de transition énergétique) :
  1) Diagnostic territorial ;
  2) Définition des enjeux et stratégie territoriale ;
  3) Rédaction du plan d'actions.

A noter que les dossiers de La Roche-sur-Yon Agglomération sont à disposition des Conseillers municipaux à la mairie.

Point sur l'antenne Orange implantée au stade des Clouzeaux

Monsieur le Maire rappelle que Mme Charlotte Brochard a interpelé les élus sur ce dossier lors de la séance du Conseil municipal du 6 juin dernier. Monsieur le Maire lit le courrier adressé par le Collectif Protégeons nos Enfants reçu le 15 juin dernier. Dans ce courrier, le Collectif exprime son inquiétude quant à la mise en route de l'antenne Orange située Rue du Stade, aux Clouzeaux, du fait de l'émission d'ondes magnétiques à proximité des terrains de sports et d'activités, et de l'école publique (300 m). Le Collectif demande une réunion avec la Commune et Orange.

Cette réunion a eu lieu le 6 juillet dernier ; participants : 6 représentants du Collectif ; MM Guéret, Péroys, Bruillot, Blanchet (Commune) ; MM Le Coz et Bonnot (Orange).

Un diaporama sur l'antenne des Clouzeaux a été présenté par les représentants d'Orange (Cf. PJ), rappelant les limites d'exposition aux ondes électromagnétiques, ainsi que les ondes émises dans notre quotidien (four à micro-ondes, plaque à induction, ampoule basse consommation, box wifi...). Les valeurs indiquées sont celles mesurées au domicile.

Le Collectif a demandé la possibilité de déplacer l'antenne sur la Landette. Orange confirme l'implantation de l'antenne Rue du Stade, en rappelant que celle-ci répond à toutes les obligations réglementaires : autorisation d'urbanisme, autorisation d'émettre et de recevoir les fréquences par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). L'ANFR a examiné le dossier en vérifiant la compatibilité radioélectrique des installations entre elles, et le respect des règles d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Au terme de la réunion, il a été acté :

- Le maintien de l'antenne Rue du Stade ;
- La demande de mesures d'exposition aux champs électromagnétiques à l'ANFR par la Commune, avant et après la mise en service qui doit avoir lieu début 2019 ;
- Au vu des résultats : la demande à Orange de réorientation des antennes si besoin.

Monsieur le Maire précise que ces mesures vont concerner les sites des Clouzeaux (écoles, équipements sportifs), mais aussi les établissements scolaires d'Aubigny ; ces études sont gratuites pour la Commune. Elles seront communiquées au Collectif, et rendues publiques.

Il est également rappelé que la couverture Orange du bourg des Clouzeaux est déficiente ; l'Etat demande aux opérateurs de couvrir l'ensemble du territoire afin de réduire les zones blanches.

• DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Jany Guéret

Marchés publics

18/06/2018	DEC2018-06-08	**Rénovation et mise aux normes de la chaufferie de la salle de sports d'Aubigny** Déclaration d'infructuosité
26/06/2018	DEC2018-06-10	**Rénovation de la toiture bureau des animateurs et club junior** Offre retenue : Bisaiguë (Ste-Flaive-des-Loups) Montant : 13 888.20 € TTC
05/07/2018	DEC2018-07-11	**Fourniture et installation de 4 Vidéo Projecteurs Interactifs pour les écoles publiques Odette ROUX et Jean de la Fontaine** Offre retenue : MG Solutions (Les Herbiers) Montant : 12 970.61 € TTC
05/07/2018	DEC2018-07-12	**Fourniture et installation d'une friteuse au restaurant scolaire d'Aubigny** Offre retenue : Froid Service 85 (Aubigny-Les Clouzeaux) Montant : 4 098,00 € TTC
05/07/2018	DEC2018-07-13	**Fourniture et installation de deux containers chauffants et d'une table chauffante pour les restaurants scolaires de la commune** Offre retenue : Menuet SARL (Challans) Montant : 3 708.23 € TTC

05/07/2018	DEC2018-07-14	**Travaux d'aménagement de placards du Dojo de la salle de sports d'Aubigny** Offre retenue : Menuiserie Gendreau (Aubigny-Les Clouzeaux) Montant : 5 408.40 € TTC
05/07/2018	DEC2018-07-15	**Travaux d'amélioration de la voirie communale – « PATA » 2018** Offre retenue : Colas Centre Ouest (La Roche-sur-Yon) Montant : 37 164 € TTC

Fixation tarifs

18/06/2018 — DEC2018-06-09 — **Fixation du tarif des consommations pour la manifestation culturelle « FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE »**

CONSOMMATIONS	TARIFS
Crêpe	1.50 €
Petite bouteille eau 25 cl	0.50 €
Verre Rosé	1.50 €
Bière	2 €
Verre jus d'orange-Coca-Perrier	1 €
Verre de cidre	1.50 €
Café	1 €
Glace	2 €
Sachet de bonbons	1 €

• PLANIFICATION, DÉVELOPPEMENT, INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Jany Guéret

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour les biens suivants :

N° DIA	Date réception	Immeuble	Références cadastrales	Surface terrain	Adresse
LES CLOUZEAUX					
18Y0034	08/06/2018	terrain non bâti	ZT 117	1385 m²	Parc de la Landette
18Y0038	08/06/2018	terrain bâti	YE 54	2743 m²	2 rue de Boulogne
18Y0044	26/06/2018	terrain bâti	YE 289	646 m²	1 rue de la Soulinière
18Y0047	27/06/2018	terrain bâti	YI 87	683 m²	2 rue René Dumont
18Y0048	02/07/2018	terrain non bâti	YE 135	859 m²	26 rue de Boulogne
18Y0049	02/07/2018	terrain non bâti	zv 148	622 m²	6 rue Konrad Adenauer
AUBIGNY					
18Y0033	23/05/2018	terrain bâti	ZB 145	678 m²	27 rue Victor Hugo
18Y0035	07/06/2018	terrain bâti	AL 58	644 m²	12 avenue du Bocage
18Y0036	28/06/2018	terrain non bâti	AI 209p	749 m²	Allée Emile Ruchaud
18Y0037	08/06/2018	terrain bâti	AE 128	1046 m²	1 allée des Fougères
18Y0039	11/06/2018	terrain bâti	AE 114	435 m²	10 rue de la Garenne
18Y 0040	14/06/2018	terrain bâti	AE 158	452 m²	2 ter rue du Calvaire
18Y0041	15/06/2018	terrain bâti	AD 50	684 m²	32 rue de l'Ecole
18Y0042	19/06/2018	terrain bâti	AE 73	1094 m²	38 rue du Grand Moulin
18Y0043	20/06/2018	terrain bâti	AI 74	768 m²	8 rue Emile Raynaud
18Y0045	26/06/2018	terrain bâti	AE 159 partie	350 m²	2 rue du Calvaire
18Y0046	27/06/2018	terrain bâti	AC 73	753 m²	9 allée Marcel Bocquier
18Y0050	02/07/2018	terrain bâti	AD 70	65 m² appartement	16 rue Louise Michel

DEL2018-07-74
Objet : Cession de délaissés communaux Impasse Bienvenu Gauvreau (Aubigny)

Monsieur Yannick Barreau, domicilié 6 impasse Bienvenu Gauvreau, Aubigny 85430 Aubigny-Les Clouzeaux, souhaite acquérir un terrain situé sur le domaine public communal, qui longe sa propriété cadastrée section AI n°18, afin d'y construire un bâtiment de type « remise-annexe ». Le terrain concerné est un espace vert, d'une surface de 31 m².

Le service du Domaine estime ce bien à 20€/m².

Ce terrain faisant partie du domaine public communal, il a fait l'objet d'une procédure de déclassement et le projet a été soumis à enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de cession, sous réserve que la future emprise à aliéner soit limitée au seul terrain privé de la commune et qu'aucune emprise ne soit faite sur le parking public.

Au terme de cette procédure, et conformément à l'avis du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire propose que l'acquéreur prenne en charge les frais d'enquête publique (100 €), frais de bornage (503 €) et frais d'acte notarié (200 €) ; le bien serait en outre cédé sur la base de 20€/m² soit un montant de 620 €. Le prix du terrain et les frais annexes se chiffrent à 1 423 €.
Dans ces conditions, après avoir pris connaissance du bien concerné à l'aide d'un plan, constatant que la procédure a été strictement respectée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de déclasser le terrain présenté ci-dessus d'une surface de 31 m², tel que figuré en annexe de la présente délibération ;**
- **Décide d'aliéner ce délaissé communal situé Impasse Bienvenu Gauvreau (Aubigny), d'une superficie de 31 m², au profit de Monsieur Yannick Barreau, domicilié 6 impasse Bienvenu Gauvreau, Aubigny 85430 Aubigny-Les Clouzeaux ;**
- **Fixe les conditions d'aliénation suivantes :**
  - **Cession du terrain au prix de 620 € ;**
  - **L'acquéreur prend également en charge les frais d'enquête publique (100 €), frais de bornage (503€) et frais d'acte notarié (200 €) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette cession et à signer le moment venu l'acte notarié qui en découle devant Maître EMILLE, Notaire, dont l'étude est située Rue des Halles 85000 LA ROCHE-SUR-YON (Vendée).**

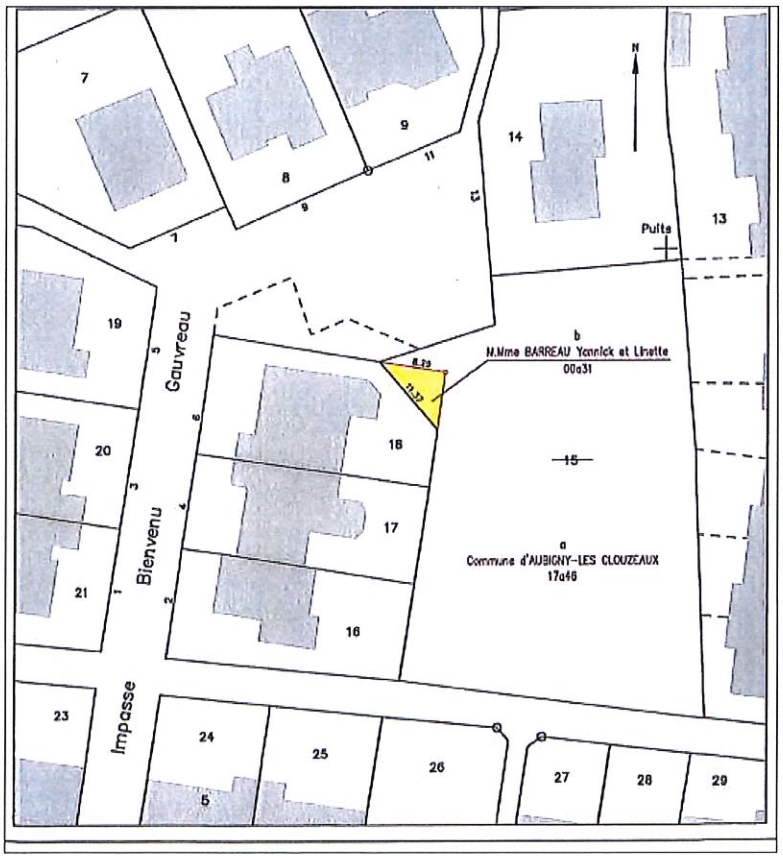

DEL2018-07-75
Objet : Rétrocession de parcelles de voirie dans le domaine public communal, Rue Schuman (Aubigny)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a confié à la S.A. d'H.L.M. « Vendée Logement ESH » la réalisation d'une opération locative de logements individuels Rue Schuman, à Aubigny.

Le projet prévoyait la création d'espaces verts et d'équipements communs qui devaient ensuite être transférés et classés dans le domaine communal dès l'achèvement.

Les travaux sont à ce jour terminés et les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux ont été faites.

Compte tenu de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement, la Commune peut envisager la prise en charge définitive, dans le domaine public communal des parcelles concernées, présentées en annexe sur le document d'arpentage, d'une superficie globale de 1 344 m^2.

Le transfert sera effectif à la signature de l'acte, les frais d'acte étant pris en charge par l'aménageur, Vendée Logement ESH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le transfert des espaces verts et des équipements communs présentés en annexe dans le domaine communal ;**
- **Accepte que ce transfert s'effectue à titre gratuit, Vendée Logement ESH supportant les frais de la transaction ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié qui en découle dont les frais seront à la charge de Vendée Logement ESH, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.**

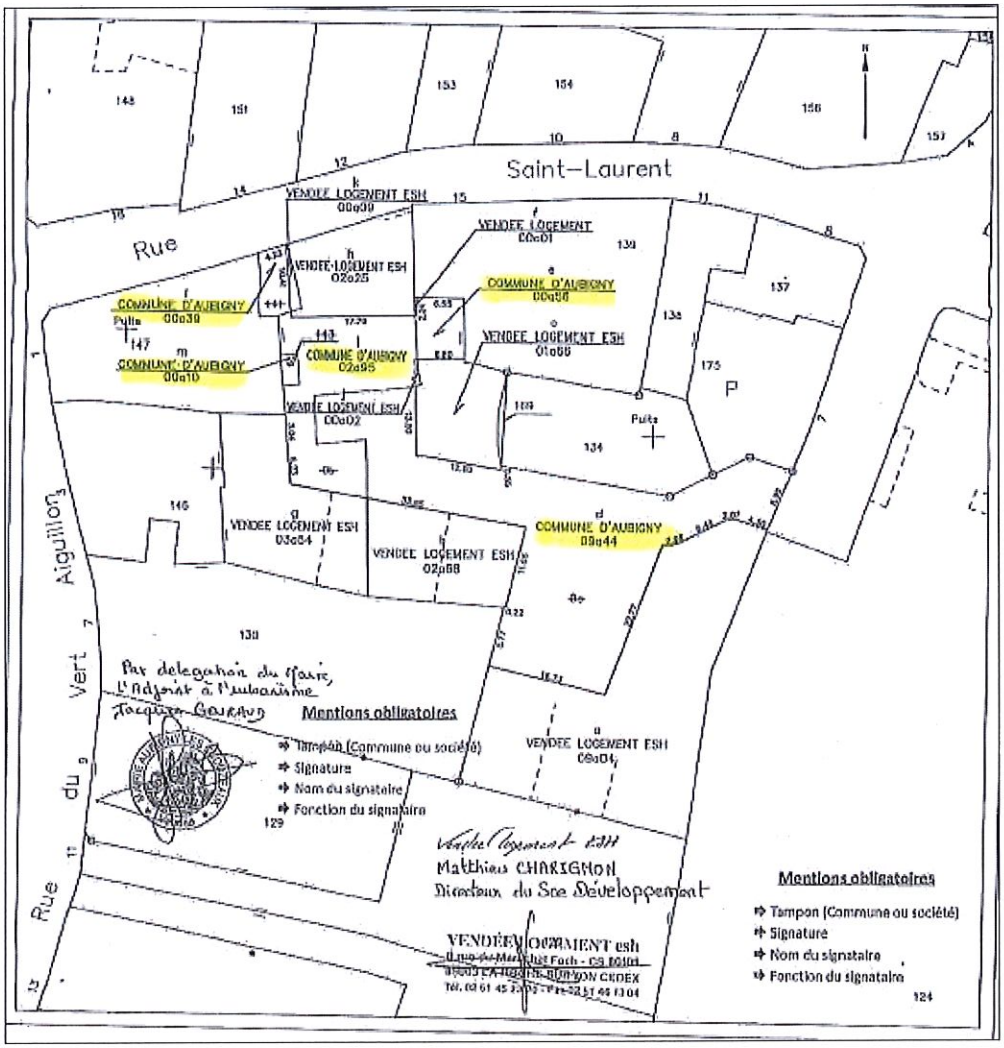

DEL2018-07-76

Objet : Convention de rétrocession d'un terrain à la commune, Allée des Vergnes (Les Clouzeaux)

Monsieur et Madame Gérard Félix, domiciliés 5 Allée des Vergnes, Les Clouzeaux, souhaitent vendre une partie de leur parcelle cadastrée section AD n°128 pour faire réaliser des nouveaux logements. Monsieur et Madame Félix proposent de céder à titre gratuit, après aménagement, la voie privée desservant les parcelles cadastrées AD n°128 et n°72.

La convention de transfert entre Monsieur et Madame Félix et la Commune, a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'aménagement de la voirie. Le cahier des charges pour les travaux de voirie et de réseaux est le suivant :

- Voie de 5 à 6 m de large suivant stationnement avec caniveau de type CC2, revêtement enrobé sur fondation à définir suivant les caractéristiques du sous-sol ;
- Palette de retournement de 7,5 m de rayon ;
- Places de stationnement public, à minima 6 places (une par logement potentiel) ;
- Contrôle des réseaux d'eaux pluviales et mise à niveau ;
- Contrôle et mise en conformité des réseaux souples : eau potable, électricité, téléphone ;
- Création de l'éclairage public (convention Sydev) ;
- Les réseaux seront souterrains et les compteurs des particuliers seront implantés en domaine privé ;
- Fourniture des plans de recollement des réseaux à l'issue des travaux.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'accepter les termes de la convention dont les grandes lignes sont présentées plus haut, et annexée à la présente ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.**

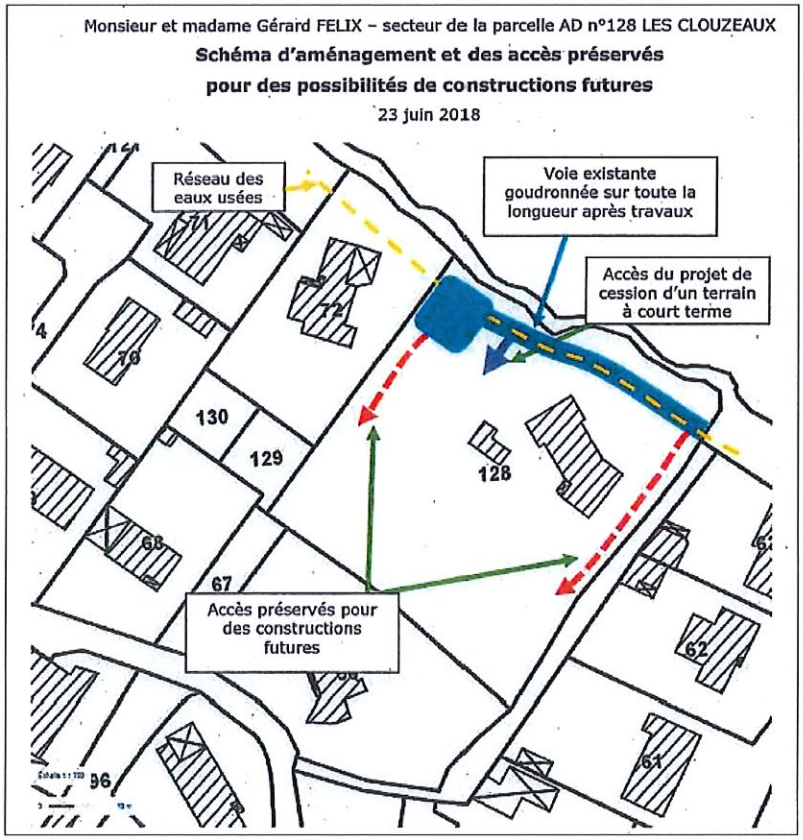

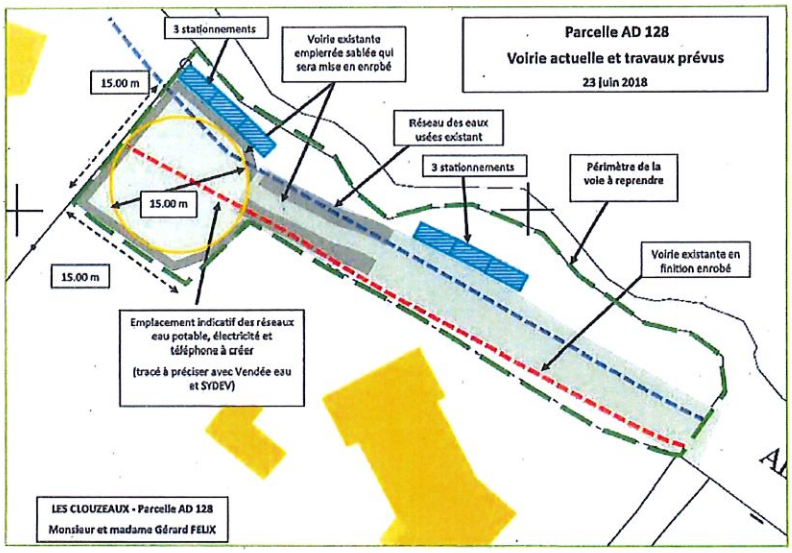

• URBANISME, ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Mickaël Loué

DEL2018-07-77

Objet : Projet de cession de terrain compris dans le domaine communal au lieu-dit La Basse Voirie (Aubigny), déclassement

Monsieur et Madame Heissat, domiciliés 101 La Basse Voirie, Aubigny, souhaitent acquérir un terrain situé dans le domaine communal, touchant leur propriété. La surface sollicitée représente environ 173 m².

Le terrain que la Commune céderait à Monsieur et Madame Heissat faisant partie du domaine public communal, il convient de procéder, préalablement à la cession, au déclassement de ce terrain du domaine public communal.

Au terme de cette procédure, Monsieur le Maire propose que les acquéreurs prennent en charge les frais d'enquête publique, frais de bornage et frais d'acte notarié ; le bien serait en outre cédé à un prix qui reste à déterminer.

Il est précisé qu'actuellement, des véhicules sont stationnés le long de la voirie. L'acquisition de ce terrain devrait permettre à l'acquéreur de stationner sur un parking privatif.

Monsieur Touzé précise qu'il s'agit d'une surface importante, qui va donner de la valeur au bien. Monsieur Touzé propose le prix de 20€/m².

Il est pris note de la proposition pour la fixation du prix de cession, qui fera l'objet d'une délibération future.

Le **Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (31 Oui, 0 Non, 4 Abstentions) :**

- **Décide de soumettre à une enquête publique, conformément aux dispositions applicables, le projet de déclassement du domaine public communal du terrain présenté ci-dessus (Cf. plan ci-dessous) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure de déclassement.**

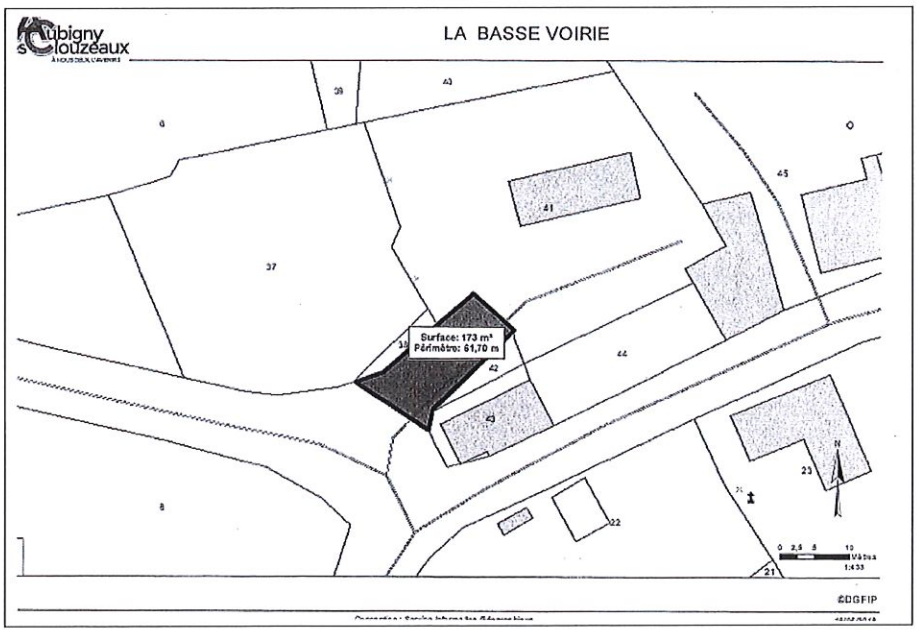

DEL2018-07-78

Objet : Projet de cession de terrain compris dans le domaine communal au lieu-dit La Girouardière (Aubigny), déclassement

Monsieur et Madame Massonneau, domiciliés 269 rue Olof Palme, La Roche-sur-Yon, sont en cours d'acquisition d'un terrain situé à La Girouardière, Aubigny. Ils souhaitent également acquérir des terrains communaux jouxtant leur future propriété :

- La parcelle cadastrée section ZR n°84 d'une surface de 254 m² ;
- La parcelle cadastrée section ZR n°85 d'une surface de 215 m² ;
- Un terrain (chemin) communal, jouxtant les parcelles ZR n°82, 83 et 84, d'une surface d'environ 127 m².

Ce dernier terrain que la Commune céderait à Monsieur et Madame Massonneau faisant partie du domaine public communal, il convient de procéder, préalablement à la cession, au déclassement de ce terrain du domaine public communal.

Au terme de cette procédure, Monsieur le Maire propose que les acquéreurs prennent en charge les frais d'enquête publique, frais de bornage et frais d'acte notarié ; le bien serait en outre cédé à un prix qui reste à déterminer.

Monsieur Touzé aurait souhaité connaître le projet des futurs acquéreurs de manière plus précise. Des bâtiments en ruines occupent une partie des parcelles : le projet est-il réalisable ?

La Commission compétente se charge du suivi de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de soumettre à une enquête publique, conformément aux dispositions applicables, le projet de déclassement du domaine public communal du terrain présenté ci-dessus tel qu'il apparaît sur le plan en annexe ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure de déclassement.**

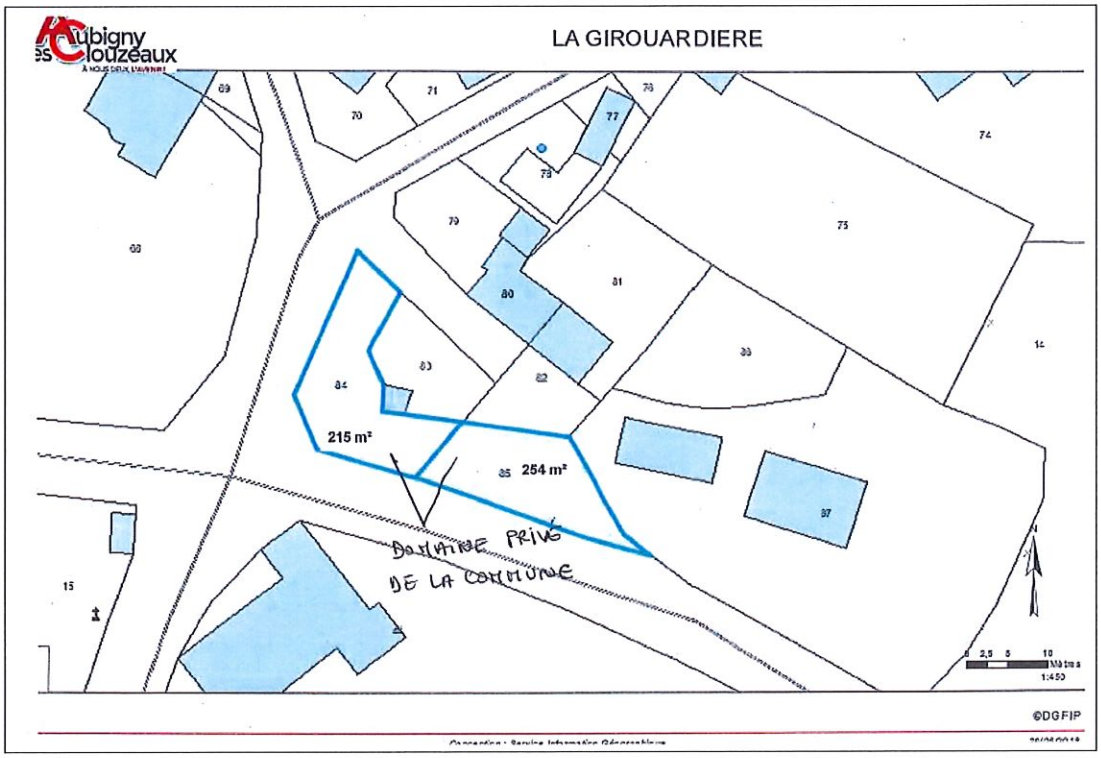

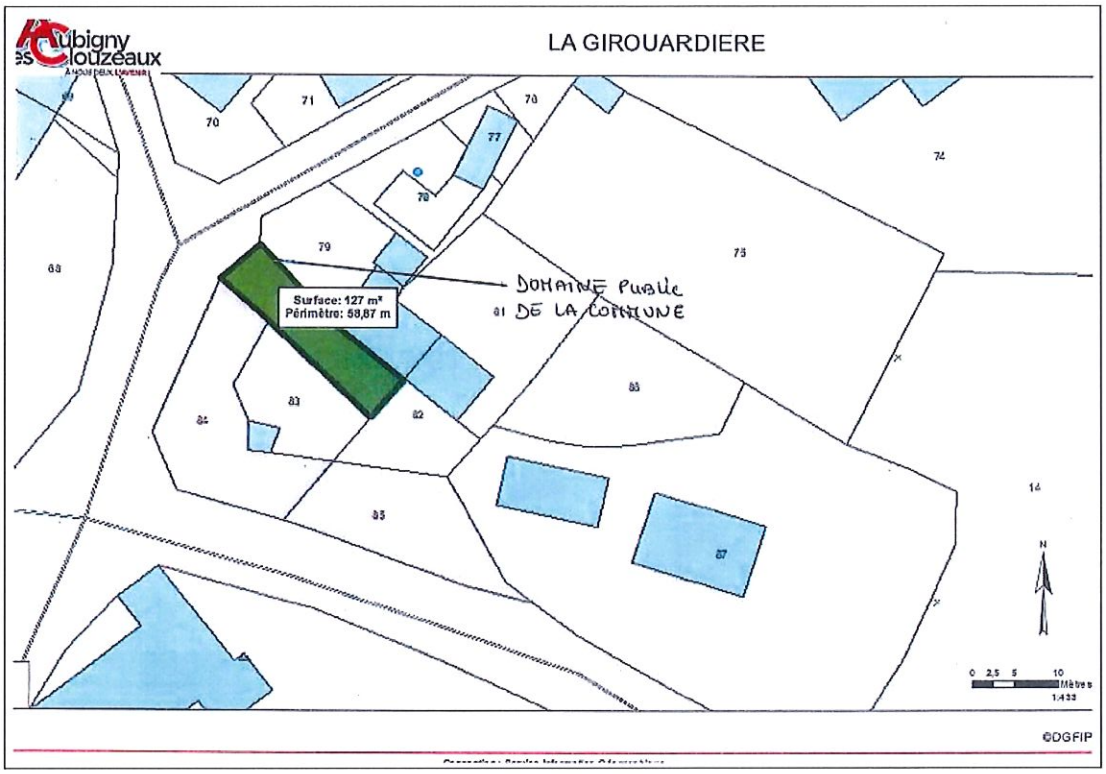

Rapporteur : Jacques Gouraud

DEL2018-07-79
Objet : EPF de la Vendée : Avenant n°2 à la convention

Il est prévu de réaliser un pôle commercial dans le centre-bourg d'Aubigny, en face de la mairie. En avril 2015, une convention de maîtrise foncière a été signée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée concernant cet îlot.

L'EPF accompagne la commune :

- pour engager et suivre l'étude urbaine ;
- pour choisir le ou les opérateurs du projet de renouvellement urbain ;
- pour conduire les actions foncières.

L'avenant proposé porte sur la modification de 5 articles de la convention (Cf. annexe) :

- Le périmètre d'intervention est étendu aux parcelles voisines : le périmètre d'étude et de maîtrise foncière, présenté ci-dessous, couvre 11 parcelles sur une surface globale de 4 869 m² (secteur 1 de 2 584 m² correspondant à l'îlot bâti ; secteur 2 d'environ 2 285 m² correspondant à des fonds de jardins attenants) ;
- L'engagement financier de l'EPF passe de 700 000 € HT à 900 000 € HT ;
- La durée de la convention est portée de 4 ans à 7 ans (phasage nécessaire pour maintenir les commerces existants) ;
- La définition du projet et les éléments du programme ;
- La minoration foncière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant n°2 à la convention avec l'EPF de la Vendée présentée en annexe ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et à accomplir toute formalité relative à cette affaire.**

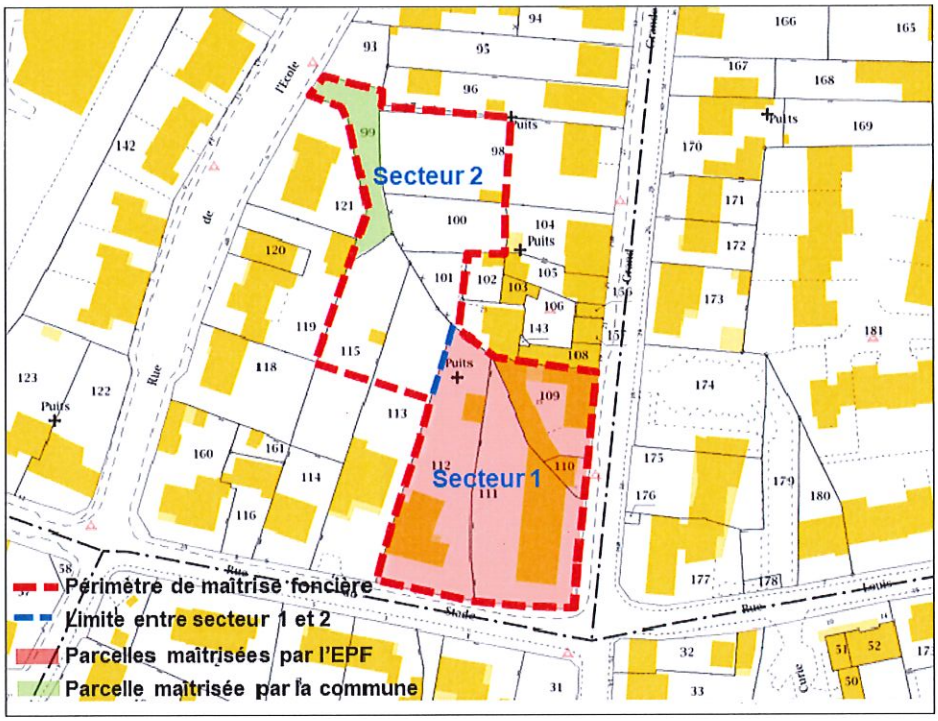

DEL2018-07-80
Objet : EPF de la Vendée - Compte-rendu annuel à la collectivité

La Commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée ont signé le 16 avril 2015 une convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain en centre-bourg d'Aubigny, sur le secteur de la Grand'rue.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2017 de l'EPF de la Vendée.

Pour rappel, le périmètre comprend une surface de 2 584 m² ; l'engagement financier prévisionnel se chiffre à 700 000 €.

Au 31/12/2017, la surface acquise totale est de 1 796 m², pour un montant de 294 640,00 €. Les acquisitions en 2017 :

- 20/07/2017 : acquisition Moreau-Fetineau/Chaillou (AD 112) pour 110 000,00 € ;
- 20/12/2017 : acquisition Seiller (AD 163) pour 24 640,00 € ;
- Il convient de rajouter la partie bâtie de la propriété Seiller, avec la signature du compromis de vente en décembre 2017 pour 185 360,00 € (signature de l'acte prévue en septembre 2020 – achat à terme).

Il n'a pas été réalisé d'études, de travaux ou de cessions sur l'exercice 2017.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des charges, produits et stock foncier portés par l'EPF de la Vendée :

Intitulé	Stock à fin~2016	Année~2017	Total à~fin 2017
1 DEPENSES	**169 220,00**	**137 892,17**	**307 112,17**
601 Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	**169 220,00**	**137 892,17**	**307 112,17**
601111 Coût d'achat portage	160 000,00	134 640,00	294 640,00
6011122 Frais d'acquisition	0,00	2 726,78	2 726,78
601113 Frais d'études (portage)	9 220,00	0,00	9 220,00
6011153 Frais accessoire	0,00	525,39	525,39
2 RECETTES	**2 766,00**	**12 096,00**	**14 862,00**
708 Produits des activités annexes	**2 766,00**	**12 096,00**	**14 862,00**
7083 Locations diverses	0,00	12 096,00	12 096,00
7443 Subvention département	2 766,00	0,00	2 766,00
SOLDE	**166 454,00**	**125 796,17**	**292 250,17**
7061 Produit d'actualisation			1 046,87
TOTAL HT			**293 297,04**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2017 de l'EPF de la Vendée, annexé à la présente délibération.

DEL2018-07-81
Objet : Contournement de l'église d'Aubigny – Lancement appel d'offres

Le marché de travaux du contournement de l'église d'Aubigny prévoit deux lots : le lot voirie/réseaux/divers et le lot aménagement paysager. Le montant estimatif des travaux se chiffre à 425 760 € TTC pour le lot VRD, 49 200 € TTC pour le lot aménagement paysager, soit un total de 474 960 € TTC. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Voix Mixtes.

Le projet a été présenté en réunion publique le 27 juin dernier. Les commerçants ont été informés du déroulement et du lancement de l'opération.

Calendrier :

- Juillet 2018 : consultation des entreprises (date limite de dépôt des offres : 27/07/2018) ;
- Septembre 2018 : choix des entreprises (délibération à intervenir au Conseil municipal du 5 septembre 2018) ;
- Septembre/octobre 2018 : démolition des bâtiments compris dans l'emprise et renouvellement des réseaux enterrés ;
- Octobre 2018 à avril 2019 : travaux VRD ;
- Janvier à mars 2019 : aménagements paysagers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette procédure et ce planning.

DEL2018-07-82
Objet : Contournement de l'église d'Aubigny – Convention avec le SyDEV pour l'éclairage public

Dans le cadre des travaux de contournement de l'église d'Aubigny, il est prévu de de réaliser des travaux d'éclairage public, rues Saint-Laurent et Robert Schuman.

La convention transmise par le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV), annexée à la présente, précise les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux. Le coût total des travaux se chiffre à 42 696 € HT ; la participation communale est de 29 887 € HT (70%), le reste étant supporté par le Sydev.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée en annexe, à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à mandater les dépenses correspondantes.

DEL2018-07-83
Objet : Lotissement communal La Grenouillère – Convention avec Vendée Eau pour le réseau eau potable

La convention, proposée par le Syndicat Vendée Eau, prévoit la réalisation de travaux de desserte en eau potable pour 5 logements dans le lotissement communal de la Grenouillère aux Clouzeaux (îlots B et C). Le coût total se chiffre à 3 253,64 € HT ; la participation communale est de 1 626,82 € (50%), le reste étant supporté par Vendée Eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée en annexe, à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à mandater les dépenses correspondantes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe correspondant.

• ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

Rapporteur : Catherine Laville

DEL2018-07-84
Objet : Accueil de loisirs et accueil périscolaire : bilan des activités 2017 et fixation des tarifs 2018-2019

Bilan de la fréquentation :

Accueil de loisirs	2016	2017
Nombre d'enfants	172	183
Nombre d'heures	12 866	10 643
< à 6 ans		38,8%
> à 6 ans		61,2%

Accueil périscolaire	2016	2017
Nombre d'heures	12 211	14 427

Bilan financier :

Accueil de loisirs					
Dépenses			Recettes		
	2016	2017		2016	2017
Achats	11 329,00 €	14 382,00 €	Participation familles	22 945,00 €	20 585,00 €
Services extérieurs	9 690,00 €	9 514,00 €	CAF/CG	12 093,45 €	10 487,00 €
Charges de personnel	43 329,00 €	43 326,00 €			
Total	64 348,00 €	67 222,00 €		35 038,45 €	31 072,00 €
Participation de la Commune				29 309,55 €	36 150,00 €

Accueil périscolaire					
Dépenses			Recettes		
	2016	2017		2016	2017
Achats	7 392,00 €	7 800,00 €	Participation familles	30 212,00 €	36 292,00 €
Services extérieurs	2 793,00 €	2 577,00 €	CAF/CG	6 472,00 €	7 790,00 €
Charges de personnel	35 385,00 €	36 549,00 €			
Total	45 570,00 €	46 926,00 €		36 684,00 €	44 082,00 €
Participation de la Commune				8 886,00 €	2 844,00 €

Monsieur Touzé : pourquoi une augmentation des achats entre 2016 et 2017 pour l'activité accueil de loisirs ?

Mmes Laville et Grellier : achat supplémentaire de matériel pédagogique.

Monsieur Touzé : avec la municipalisation de l'OEJA, quel impact sur la participation communale ?

Madame Grellier : la Commune a les données des Clouzeaux ; tout va dépendre de la fréquentation.

Suite à la municipalisation de l'Office Enfance Jeunesse d'Aubigny, qui va intervenir le 01/09/2018, il est proposé de fixer les mêmes tarifs pour l'ensemble des services proposés. A noter également que les mêmes outils vont servir pour l'ensemble des activités avec l'Espace Familles. Cette harmonisation des tarifs a un impact pour les familles compte tenu des écarts, notamment les tarifs de l'accueil périscolaire. La Commission propose de fixer les tarifs les plus adaptés aux différentes tranches de quotients familiaux. La diminution des tarifs sur Les Clouzeaux implique une perte financière annuelle estimée à 9 300 € ; à l'inverse, l'augmentation des tarifs sur Aubigny devrait compenser cette perte.

Précision sur ces tarifs : ils sont proches des tarifs votés par les communes comparables, notamment pour les tranches moyennes et les plus modestes.

Accueils de loisirs

Proposition des tarifs à compter du 01/09/2018 :

Familles allocataires CAF ou MSA	Journée 8 heures avec repas	½ journée avec repas 5 heures	½ journée sans repas 3h30	Coût péricentre avant 9h et après 17h prix du 1/4h
QF de 0 à 500 €	6.45 €	4.75 €	1.98 €	0.14 €
QF de 501 à 700 €	8.52 €	6.30 €	2.59 €	0.18 €
QF de 701 à 900 €	11.00 €	8.11 €	3.37 €	0.24 €
QF de 901 à 1100 €	13.50 €	9.79 €	4.33 €	0.31 €
QF de 1101 à 1300 €	14.10 €	10.22 €	4.53 €	0.32 €
QF de 1301 à 1500 €	14.70 €	10.59 €	4.79 €	0.33 €
QF de 1501 à 1700 €	15.47 €	11.19 €	5.00 €	0.35 €
QF supérieur à 1700 €	15.84 €	11.51 €	5.05 €	0.35 €

Supplément de 15% pour les familles hors commune.

Accueils périscolaires

Proposition des tarifs à compter du 01/09/2018 :

Familles allocataires CAF ou MSA	Tarifs à compter du 01/09/2018 par ¼ d'heure
Quotient familial (QF) de 0 à 500 €	0.20 €
QF de 501 à 700 €	0.25 €
QF de 701 à 900 €	0.30 €
QF de 901 à 1100 €	0.35 €
QF de 1101 à 1300 €	0.42 €
QF de 1301 à 1500 €	0.50 €
QF de 1501 à 1700 €	0.58 €
QF supérieur à 1700 €	0.68 €

Pas de supplément pour les familles hors commune.

Monsieur Touzé demande que les Conseillers municipaux reçoivent les propositions de tarifs avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (31 Oui, 0 Non, 4 Abstentions), adopte les tarifs des accueils de loisirs et des accueils périscolaires tels que présentés ci-dessus qui seront applicables à compter du 01/09/2018.

DEL2018-07-85
Objet : Restauration scolaire : bilan des activités 2017 et fixation des tarifs 2018-2019

Bilan 2017 – Fréquentation, recettes

	Les Clouzeaux		Aubigny	
	2016	2017	2016	2017
Nombre de jours	140	139	140	139
Nb de repas enfants	32 808	36 273	56 735	57 669
Moyenne enfants/jour	234	261	405	415
Nb de repas adultes		382		667
Participation des familles	121 042 €	131 592 €	205 450 €	205 796 €

Bilan financier 2017 – Dépenses

	Les Clouzeaux		Aubigny	
	2016	2017	2016	2017
Achats	69 898 €	72 029 €	106 422 €	106 949 €
Services extérieurs	8 007 €	9 527 €	9 112 €	10 600 €
Charges de personnel	105 125 €	109 946 €	157 735 €	162 643 €
Total	183 030 € €	191 502 € €	273 269 €	280 192 €
Coût du repas	5,12 €	4,88 €	4,74 €	4,80 €

NB : Pour Les Clouzeaux, le nombre total de repas réalisés intègre, en plus des repas payants du restaurant scolaire, les repas de l'accueil de loisirs et les avantages en nature du personnel de restauration, soit 2 572 repas en 2017.

Participation de la commune :

	Les Clouzeaux		Aubigny	
	Participation totale	Participation par repas	Participation totale	Participation par repas
2016	50 606 €	1,52 €	63 243 €	1,17 €
2017	49 044 €	1,34 €	70 928 €	1,22 €

Aubigny-Les Clouzeaux		
Total participation 2017	Total des repas	Moyenne participation par repas
119 972 €	94 991	1,26 €

Afin de tenir compte de l'impact financier dû à l'harmonisation des tarifs des accueils de loisirs et périscolaires pour certaines familles de la commune, il est proposé de ne pas modifier les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2018 :

Familles allocataires CAF ou MSA	Aubigny-Les Clouzeaux	Hors commune (+10% par rapport à la commune)
Quotient familial (QF) de 0 à 500 €	1.92 €	2.11 €
QF de 501 à 700 €	2.61 €	2.87 €
QF de 701 à 900 €	3.30 €	3.63 €
QF de 901 à 1100 €	3.60 €	3.96 €
QF de 1101 à 1300 €	3.75 €	4.13 €
QF de 1301 à 1500 €	4.05 €	4.46 €
QF de 1501 à 1700 €	4.30 €	4.73 €
QF supérieur à 1700 €	4.50 €	4.95 €

Adultes	Enseignants	Personnel
2018/2019	5,20 €	4.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de la restauration scolaire tels que présentés ci-dessus qui seront applicables à compter du 01/09/2018.

• FINANCES, BUDGET ET PERSONNEL

Rapporteur : Sophie Simonin

DEL2018-07-86
Objet : Evolution de l'organigramme relatif au pôle éducation, enfance, jeunesse et sport

Le 18 octobre 2017, le Conseil municipal avait validé l'organigramme de la commune.

Monsieur le Maire présente la proposition d'évolution de l'organigramme (Cf. annexes). Celle-ci s'inscrit dans le contexte de la municipalisation des activités de l'Office Enfance Jeunesse d'Aubigny, et concerne l'ancien pôle éducation, enfance, jeunesse et sport qui est scindé en deux pôles : le pôle éducation et sport, le pôle animation enfance et jeunesse.

La nouvelle organisation permet d'harmoniser le fonctionnement des services et d'optimiser les moyens à l'échelle de la commune. Le passage à deux pôles permet une meilleure répartition des grands domaines d'activités municipales, et du personnel correspondant.

De nouveaux secteurs sont confortés ou affirmés ; le choix de ces secteurs est fondé sur l'activité et non sur la commune déléguée, dans le respect des spécificités locales.

1) L'affirmation du pôle éducation et sport

4 secteurs sont prévus pour ce pôle :

- Le secteur scolaire et temps d'activités périscolaires ;
- Le secteur pause méridienne ;
- Le secteur restauration scolaire ;
- Le secteur sport : marque la volonté politique forte dans ce domaine avec un périmètre d'action à l'échelle de la commune.

D'un point de vue fonctionnel, pour certains secteurs, le responsable de secteur peut s'appuyer sur des référents ; ces derniers sont leur « premier interlocuteur » sur site, et s'assurent du bon fonctionnement du secteur au quotidien.

2) La création d'un nouveau pôle animation enfance et jeunesse

Dans le contexte de la reprise des activités de l'OEJA, la création de ce pôle montre la volonté politique forte de valoriser les compétences spécifiques des personnels dans ce domaine et le management unique répond aux problématiques relevées.

2 secteurs sont prévus :

- Le secteur enfance, sous la responsabilité directe de la responsable de pôle en vue d'une centralisation de la gestion administrative et financière de ce domaine d'activité ; une structure à Aubigny et Les Clouzeaux, avec deux directions Accueil de loisirs et Accueil périscolaire, mais une coordination affirmée ;
- Le secteur jeunesse, sans distinction géographique : marque la volonté politique forte dans ce domaine avec un périmètre d'action à l'échelle de la commune.

L'organisation proposée se recentre sur les métiers et s'appuie sur les compétences des personnels. Les encadrants (responsables de pôle, de secteur) disposeront d'un temps suffisant de management pour mener à bien leurs missions avec leurs équipes.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation interviendra au 1er septembre 2018.

L'organigramme a été présenté au Comité Technique du 22/06/2018 et a recueilli un avis favorable.

Le 5 juillet dernier, cette nouvelle organisation a été présentée aux agents concernés.

Monsieur le Maire rappelle que ce long travail d'étude a fait l'objet d'une communication régulière depuis fin 2017. Le contexte d'alors était une situation préoccupante pour l'OEJA ; l'Office a procédé à un licenciement. Parallèlement la décision de municipaliser les activités a été rapidement prise ; la volonté municipale était de rassurer le personnel de l'association, et d'aller vite, avec l'objectif d'une reprise au 1er septembre 2018.

Mme Laville : les responsables de pôles et de secteurs sont motivés et l'organisation va dans le sens de la commune nouvelle. C'est un schéma qui évoluera dans le temps, chaque encadrant va travailler avec son équipe.

Monsieur Gouraud souligne la lisibilité des pôles, qui marque une volonté politique forte dans ces différents domaines, et qui doit favoriser le travail d'équipe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'organigramme tel qu'il est présenté en annexes.

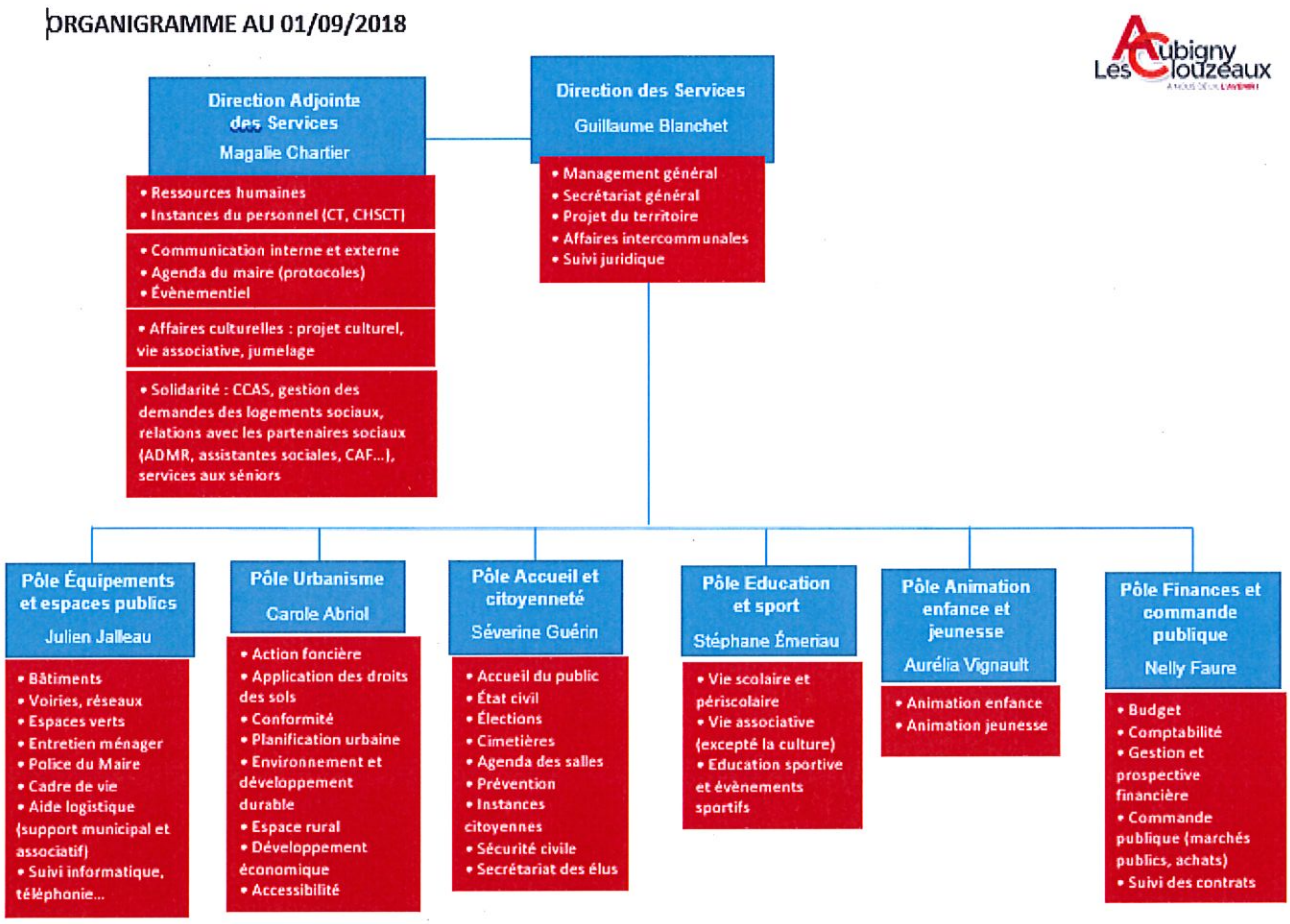

ORGANIGRAMME DES DEUX NOUVEAUX POLES AU 01/09/2018

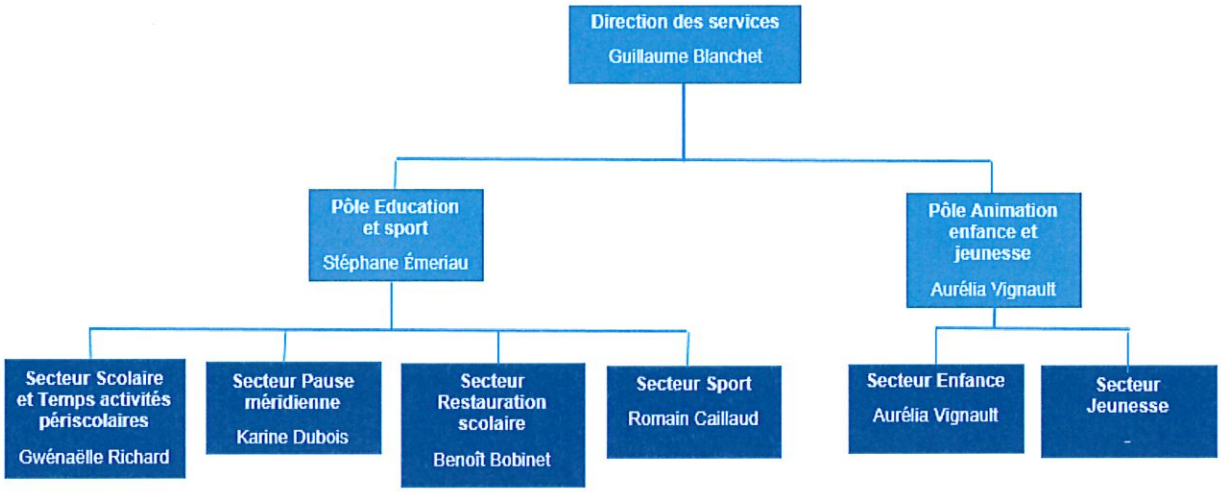

DEL2018-07-87

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs à compter de septembre 2018 suite au transfert du personnel de l'Office Enfance Jeunesse d'Aubigny

Le Maire informe l'assemblée :

Au sujet de la municipalisation des activités de l'Office Enfance Jeunesse d'Aubigny (OEJA), le Comité technique a émis un avis favorable en date du 1er juin 2018, et le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juin 2018 a approuvé le principe de la reprise en régie directe de l'activité économique de l'OEJA dans le cadre d'un service public administratif, à compter du 1er septembre 2018.

Suite à cette décision, les cinq agents de l'OEJA ont reçu un courrier le lendemain du Conseil municipal les sollicitant pour accepter ou refuser la proposition municipale :

- Proposition de recrutement sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) de droit public pour les 3 agents concernés : le directeur, l'animatrice enfance et la cuisinière,
- Proposition d'intégrer ce temps dans leur temps travail de actuel pour les deux agents communaux intervenant à l'OEJA actuellement Aides de classe maternelle.

Depuis cet envoi, les cinq agents ont répondu. Deux ont refusé la proposition municipale, le directeur et la cuisinière pour lesquels une procédure de licenciement va être lancée.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste à temps complet en CDI de droit public pour l'emploi de responsable de l'accueil enfance sur la commune déléguée d'Aubigny et d'augmenter le temps de travail des deux agents Aides de classe maternelle :

Grade existant	Temps travail actuel	Nouveau temps de travail	Date effective
Filière technique Adjoint technique ppal 2e classe	30.30/35e	TC	01/09/2018
Filière sociale ASEM ppal 1e classe	30.30/35e	33.35/35e	01/09/2018

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Considérant le transfert des salariés au regard de leur situation initiale,

Vu l'avis du comité technique réuni le 1er juin 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 juin 2018 approuvant le principe de la reprise en régie directe de l'activité économique de l'Office Enfance Jeunesse d'Aubigny dans le cadre d'un service public administratif, c'est-à-dire le transfert des activités et du personnel de l'OEJA, à compter du 1er septembre 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer un poste à temps complet en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit public pour l'emploi de responsable de l'accueil enfance sur la commune déléguée d'Aubigny ;**
- **D'augmenter le temps de travail des deux agents Aides de classe maternelle :**

Grade existant	Temps travail actuel	Nouveau temps de travail	Date effective
Filière technique **Adjoint technique ppal 2e classe**	**30.30/35e**	**TC**	**01/09/2018**
Filière sociale **ASEM ppal 1e classe**	**30.30/35e**	**33.35/35e**	**01/09/2018**

- **De poursuivre jusqu'à leur terme les procédures de licenciement pour les deux salariés de l'OEJA qui ont refusé la proposition d'emploi municipal ;**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

DEL2018-07-88
Objet : Personnel municipal - Avancements de grades année 2018

Compte tenu de la manière de servir des intéressés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de permettre à plusieurs agents de la commune de bénéficier d'un avancement de grade.

Ces agents seront nommés sur leur nouveau grade dont voici le détail, en parallèle, les emplois correspondants aux anciens grades seront supprimés.

Grade existant	Nouveau grade	Temps de travail	Date effective
Filière administrative			
Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal de 2e cl – Cat C	20/35e	01/07/2018
Adjoint administratif ppal de 2e cl (2 postes)	Adjoint administratif ppal de 1ère cl – Cat C (2 postes)	TC TC	01/07/2018 01/07/2018
Filière animation			
Adjoint d'animation ppal de 2e cl (4 postes)	Adjoint d'animation ppal de 1e cl (4 postes)	31.25/35e TC TC TC	01/07/2018 01/07/2018 01/07/2018 01/07/2018
Filière technique			
Adjoint technique	Adjoint technique ppal de 2e classe	33.67/35e	01/07/2018
Adjoint technique ppal de 2e classe	Adjoint technique ppal de 1e classe	TC	01/07/2018
Filière sociale			
ASEM ppal de 2e classe	ASEM ppal de 1ère classe	TC	01/07/2018

Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les modifications de grades indiquées ci-dessus,**
- **Adopte le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux,**
- **Précise que les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.**

DEL2018-07-89
Objet : Transformation d'un poste d'animateur (catégorie B)

Suite à la réussite au concours externe d'animateur territorial de l'un des agents de la filière animation, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de catégorie B à temps complet.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Grade existant	Nouveau grade	Temps de travail	Date effective
Filière Animation Adjoint d'animation ppal de 2e cl (cat C)	Animateur Territorial (Cat B)	TC	01/09/2018

Monsieur Texier tient à féliciter l'agent qui a eu le concours d'animateur, et qui va occuper un poste en adéquation avec ce nouveau grade.

Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et la création du poste d'animateur territorial à temps complet, à compter du 1er septembre 2018 ;**
- **Adopte le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux ;**
- **Précise que les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.**

• PRÉVENTION, CITOYENNETÉ

Rapporteur : Joël Commeau

DEL2018-07-90
Objet : Mise en place du Délégué à la Protection des Données

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élu responsables des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

La collectivité a la possibilité de nommer Monsieur Pierre SYLVESTRE agent du Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- La réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- La sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- Des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- Un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

La prestation proposée par le Syndicat e-Collectivités Vendée se chiffre à 2 700 € TTC pour la première année (mise en place de la démarche), puis 1 080 € TTC par an.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter la proposition de Monsieur le Maire ;**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée, annexée à la présente délibération, et de mandater les dépenses correspondantes ;**
- **De nommer Monsieur Pierre SYLVESTRE en tant que DPO de la collectivité ;**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

DEL2018-07-91
Objet : Dispositif argent de poche

Le dispositif « Argent de poche » consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans de la commune, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, rémunérés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Sur le plan éducatif, le dispositif « Argent de poche » cumule un certain nombre d'objectifs qui participent à une évolution favorable des jeunes bénéficiaires et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels :

- Il permet à des jeunes de disposer d'argent de poche,
- Il confronte tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles,
- Il favorise une appropriation positive de l'espace public,
- Il favorise l'action des jeunes vis-à-vis des adultes,
- Il soutient un dialogue avec les jeunes et une reconnaissance mutuelle,
- Il sensibilise au monde du travail et au travail rendu par les personnes des services communaux ;
- Il participe à la lutte contre l'inactivité.

A titre d'exemple, voici des travaux qui pourraient être réalisés sur la commune dans le cadre du dispositif « Argent de poche » :

- Entretien des espaces verts,
- Rangement des bibliothèques en vue des déménagements,
- Aide à la distribution des paquets de noël aux anciens,
- Participation active aux manifestions communales et associatives...

Les jeunes interviendraient uniquement pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3h30 dit « mission », comprenant une pause d'une ½ heure et à raison de 20 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 € par mission (d'où l'exonération de cotisations de sécurité sociale et de CSG). L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune, volontaire et compétent.

Pour le paiement de la rémunération, cette action sera rattachée à la régie existante des activités jeunes.

Ce dispositif existe sur les communes de Venansault, Landeronde.

Il conviendra de communiquer sur ce dispositif ; les premiers travaux pourraient avoir lieu pendant les vacances d'automne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le dispositif argent de poche suivant les conditions présentées ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

• VOIRIE, ESPACES VERTS

Rapporteurs : Marc Vialard, Claude Augizeau

DEL2018-07-92
Objet : Aménagement de la Rue de la Belle Etoile – Choix des entreprises

Les travaux concernent l'aménagement de la rue de la Belle étoile et du giratoire ainsi que l'aménagement de la fin de la rue du Calvaire jusqu'au giratoire de la rue de la Belle Etoile.

La commune est maître d'ouvrage pour l'ensemble de cette opération, cependant il sera demandé une participation financière à BMP pour les travaux compris dans le périmètre de la ZAC de la Belle Etoile.

De ce fait, ces travaux seront divisés en 2 parties techniques :

- Partie 1 : aménagement de la rue de la Belle Etoile et du giratoire
- Partie 2 : aménagement de la fin de la rue du Calvaire jusqu'au giratoire de la rue de la Belle Etoile

Le démarrage des travaux est prévu début octobre.

La consultation en procédure adaptée, avec l'assistance du maître d'œuvre, a été lancée le 12 juin avec une remise des offres pour le 3 juillet. Elle est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : travaux de voirie et réseaux divers décomposé en une tranche ferme « aménagement de voirie sous conditions climatiques favorables » et une tranche optionnelle « mise en œuvre d'un revêtement provisoire en bicouche sur chaussée dans l'attente de la réalisation d'un revêtement définitif en enrobé en conditions climatiques favorables » et d'une variante obligatoire « pose d'un réseau EP sous chaussée en attente du comblement du bassin de la Paquerie » ;
- Lot 2 : travaux d'espaces verts et mobilier urbain décomposé.

Suite à cette consultation, les offres ont été reçues et analysées au vu des critères suivants : prix des prestations 60%, valeur technique 40%.

Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Désignation des lots	Proposition d'attributaire	Montant du marché TTC Avec variante Lot 1
Lot n°1 : travaux de voirie et réseaux divers	JB SERVICES	479 613.36
Lot n°2 : travaux espaces verts et mobilier urbain	SARL MARMIN	49 726.44
TOTAL		529 339.80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer les marchés d'aménagement de la rue de la Belle Etoile aux entreprises présentées dans le tableau ci-dessus et suivant les conditions financières mentionnées dans ce même tableau,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter les marchés de travaux avec les entreprises retenues, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire, et à mandater les dépenses correspondantes ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de BMP pour les travaux compris dans le périmètre de la ZAC de la Belle Etoile ;**
- **Les dépenses nécessaires seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Cinéma de plein air à Aubigny le samedi 25 août ;
- Forum des associations le samedi 1er septembre (matin : Les Clouzeaux ; après-midi : Aubigny) ;
- Conseil municipal le mercredi 5 septembre à 19h30.

Toutes les matières à soumettre à délibération du Conseil municipal étant épuisées, la séance est levée à 22h50.

Visa de la secrétaire de séance,

Alexandra Launay

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE AUBIGNY-LES CLOUZEAUX Vendée

Jany Guéret